

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 05 DÉCEMBRE 2024

Le Bureau communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 29/11/2024, s'est réuni à la salle Mozart - Bâtiment Autoneum, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

<b>OBJET DE LA DELIBERATION</b>	
<b>ACQUISITION EN VEFA DE 77 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX 6 BOULEVARD RENARD BENOIT A MEZIERES-SUR-SEINE : MODIFICATION DE LA CONVENTION DE RESERVATION RELATIVE A LA GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A LA SA D'HLM SEQENS</b>	
<b><u>Date d'affichage de la convocation</u></b> 29/11/2024	<b><u>Secrétaire de séance</u></b> BREARD Jean-Claude

## **Etaient présents : 16**

ZAMMIT-POPESCU Cécile, FONTAINE Franck, OLIVIER Sabine, DEVEZE Fabienne, GARAY François, LECOLE Gilles, DUMOULIN Pierre-Yves, POYER Pascal, CHAMPAGNE Stéphane, PERRON Yann, DI BERNARDO Maryse, LEBouc Michel, PLACET Evelyne, RIPART Jean-Marie, NEDJAR Djamel, BREARD Jean-Claude

Formant la majorité des membres en exercice (**24**)

## **Absent(s) représenté(s) : 4**

AIT Eddie a donné pouvoir à FONTAINE Franck  
DOS SANTOS Sandrine a donné pouvoir à CHAMPAGNE Stéphane  
JAUNET Suzanne a donné pouvoir à DUMOULIN Pierre-Yves  
TURPIN Dominique a donné pouvoir à RIPART Jean-Marie

## **Absent(s) non représenté(s) : 1**

PEULVAST-BERGEAL Annette

## **Absent(s) non excusé(s) : 3**

BROSSE Laurent, COGNET Raphaël, ARENOU Catherine

## **20 POUR :**

ZAMMIT-POPESCU Cécile, JAUNET Suzanne, DOS SANTOS Sandrine, FONTAINE Franck, OLIVIER Sabine, DEVEZE Fabienne, GARAY François, LECOLE Gilles, DUMOULIN Pierre-Yves, POYER Pascal, CHAMPAGNE Stéphane, PERRON Yann, AIT Eddie, DI BERNARDO Maryse, LEBouc Michel, PLACET Evelyne, RIPART Jean-Marie, TURPIN Dominique, NEDJAR Djamel, BREARD Jean-Claude

## **0 CONTRE**

## **0 ABSTENTION**

## **0 NE PREND PAS PART**

# EXPOSÉ

Seqens est une Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré (SA d'HLM) membre du groupe Action Logement. Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, Seqens disposait d'un patrimoine locatif social de 2 312 logements sur le territoire de la Communauté urbaine.

Seqens réalise une opération d'acquisition en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) de 77 logements locatifs sociaux au 6, boulevard Renard Benoît à Mézières-sur-Seine.

Par délibération du Bureau communautaire du 20 juin 2024, la Communauté urbaine a accordé sa garantie d'emprunt au projet susmentionné en contrepartie de la réservation de 15 logements.

Cependant, une nouvelle convention de réservation de logement doit être conclue avec Seqens en raison d'une modification du tableau de réservation. Cette convention de réservation établit une nouvelle liste de 15 logements réservés.

Il est donc proposé au Bureau communautaire :

- - d'abroger la délibération n°BC\_2024-06-20\_07 du 20 juin 2024 en ce qui concerne la convention de réservation,
- - d'approuver la convention de réservation de logement modifiée à conclure avec la SA d'HLM Seqens,
- - d'autoriser le Président à signer la convention susmentionnée et tous les actes, pièces et documents nécessaires à son exécution ainsi qu'à l'exécution de la présente délibération.

*Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :*

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5215-20, L. 5111-4 et L. 2252-1 à L. 2252-5,

**VU** le code civil et notamment son article 2305,

**VU** le code de la construction et de l'habitat et notamment ses articles L. 441-1 et R 441-5 à R. 441-6,

**VU** les statuts de la Communauté urbaine,

**VU** la délibération du Conseil communautaire n°CC\_2022-01-20\_04 du 20 janvier 2022 portant délégation d'attribution du Conseil communautaire au Bureau communautaire,

**VU** la délibération du Conseil communautaire n°CC\_2023-06-29\_15 du 29 juin 2023 portant sur la demande de prolongation du 1<sup>er</sup> Programme Local de l'habitat intercommunal (PLHi) pour une durée de deux ans maximum auprès de l'Etat,

**VU** la délibération du Bureau communautaire n°BC\_2024-06-20\_06 du 20 juin 2024 portant approbation de la convention de gestion en flux des logements sociaux entre la Communauté urbaine et le bailleur Seqens,

**VU** la délibération du Bureau communautaire n°BC\_2024-06-20\_07 du 20 juin 2024 portant approbation de la garantie d'emprunt pour l'acquisition en VEFA de 77 logements locatifs sociaux au 6, rue Renard Benoît à Mézières- sur-Seine et approbation de la convention de réservation de logements pour la Communauté urbaine,

**VU** la convention de réservation de logements modifiée,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE 1 : ABROGE** la délibération n°BC\_2024-06-20\_07 du 20 juin 2024 en ce qui concerne la convention de réservation.

**ARTICLE 2 : APPROUVE** la convention de réservation de logement modifiée à conclure avec la SA d'HLM Sequens.

**ARTICLE 3 : AUTORISE** le Président à signer la convention susmentionnée et tous les actes, pièces et documents nécessaires à son exécution ainsi qu'à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 06/12/2024  
Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 19/12/2024  
Exécutoire le : 19/12/2024  
(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)  
Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification  
Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles  
(Articles R. 421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

**POUR EXTRAIT CONFORME,**  
Aubergenville, le 5 décembre 2024



ZAMNIRE OPESCU Cécile